

Conflit entre le maire et son adjoint à Chailly-lès-Ennery en 1855

Dans les communes l'entente ne règne pas toujours au sein des conseils municipaux. Ce fut le cas à Chailly-lès-Ennery en 1855 entre le maire et son adjoint qui, jusque là, géraient la commune en parfaite connivence. L'adjoint utilise même le mot d'amitié pour décrire la nature des relations qu'ils entretenaient.

Sans que l'on en connaisse les raisons, tout s'est dégradé subitement et le maire s'est alors évertué à humilier l'adjoint et sa famille. Ce dernier en a certainement éprouvé de la rancœur et est devenu critique vis-à-vis du maire.

Lors des élections de 1855 pour le renouvellement du conseil municipal quelques irrégularités ont été relevées par l'adjoint, en particulier avoir élu un jeune homme qui n'avait pas l'âge requis et avoir déclaré nuls certains bulletins qui désignaient l'adjoint. Il faut savoir qu'à cette époque les bulletins de vote préimprimés n'existaient pas partout et que les électeurs devaient écrire le nom de leur candidat sur des bulletins entièrement blancs, d'où parfois, des désignations peu orthodoxes qui pouvaient prêter à confusion quant à la personne visée.

Bien que réélu au conseil municipal l'adjoint n'était pas satisfait et s'est épanché un peu trop librement, allant même jusqu'à traiter le maire de lâche.

Injurier un maire était sévèrement réprimé, aussi ce dernier s'est empressé d'écrire au préfet pour se plaindre du comportement de son adjoint. En outre, sachant qu'il avait fait une faute en acceptant l'élection d'un conseiller trop jeune, il a pris les devants et l'a avouée au préfet. Il a même eu le culot de demander à ce dernier de valider quand même cette nomination.

L'adjoint, ayant certainement eu vent de la plainte du maire, a adressé une longue lettre dans laquelle il donne sa version des faits. Il ne nie pas l'injure mais rappelle que l'élection n'est pas satisfaisante à cause d'une erreur du maire.

Peine perdue ! Sans faire de sentiments et sans tenir compte que l'adjoint gère la commune depuis vingt-cinq ans, le préfet exige la démission de l'outrageur qui, dans une lettre digne, la lui remet.

Je ne sais pas si la commune est sortie gagnante de ce conflit. La comparaison des lettres du maire et de l'adjoint montre qu'il y a une énorme différence d'éducation entre les deux hommes ; d'un côté méconnaissance de la grammaire et de l'orthographe, de l'autre un français châtié et exempt de faute ; d'un côté méconnaissance des lois et demande au préfet de passer outre, de l'autre respect des règlements.

Lettre du maire au préfet 30 juillet 1855

Le maire de la commune de Chailly les ennery

a Monsieur le prefet de la moselle

*a l'honneur de vous exposer qu'au suget des election
du conseille municipal il croit de voir vous signaler
la conduite de son adjoint. hier vingt neuf courant ver
sept heure et demi du soir apres les election Monsieur nicolas*

jacob adjoint, s'est permis sur la voie publique de débiter contre moi en ma qualité de maire plusieurs injures et entre autre de l'âge ; son fils François majeure qui l'accompagnait à ajouté que le maire ferait vendre la récolte des biens communaux pour payer la salle d'école.

à l'égard des élections, le dit adjoint aidé de son fils se sont montrés opposants aux candidats que j'ai proposés et cinq seulement de ceux-ci ont été élus, leurs déclarations ont été aussi secrètes que possible mais je sais que le dit son fils François Jacob a demandé au sieur Pierre Albreche pâtre qu'il vota pour son père et qu'il aurait un pot de vin ; ce-ci est la déclaration du dit pâtre.

d'après la conduite de Mr. l'adjoint je vois avec peine qu'il fera tout son possible pour antraver la marche de l'administration je viens donc monsieur le préfet vous prier de vouloir bien révoquer de ces fonctions Mr. l'adjoint.

Je dois monsieur le préfet vous signaler une erreur dans les élections

dans les dix candidats que j'ai proposés il se trouvait Nicolas Mangin âgé de vingt quatre ans et il fut élu.

Si son élection pouvait être confirmée cela serait avantageux pour la commune car il est probe et très éclairé Je dois aussi ajouter au moment des injures que l'adjoint tenait contre moi, il dit audit Mangin, = toi on te liera les bras

*J'ai l'honneur monsieur le préfet
d'être votre très humble et obéissant
serviteur*

*(signature) Hennequin
maire
Chailly les Ennery
le 30 juillet 1855*

Lettre de l'adjoint au préfet 4 août 1855

*Jacob Nicolas, propriétaire et adjoint de la
Commune de Chailly-les-Ennery, Canton de Vigy.*

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer d'un petit incident qui s'est produit, dimanche dernier, 29 Juillet, à l'occasion de nos élections municipales.

M. le Maire qui faisait fonctions de Président, avait fait admettre comme valables, les bulletins qui portaient : Nicolas Mangin ; tandis que ce jeune homme n'avait pas l'âge voulu par la loi pour faire partie du Conseil

municipal.

D'un autre côté, à mon égard M. le Maire avait fait annuler plusieurs bulletins qui portaient : Nicolas Jacob, fordès, adjoint ; Nicolas Jacob, vigneron ; tandis que tous ces bulletins s'appliquaient à ma personne. En effet, je m'appelle Nicolas Jacob, je suis adjoint, le public me donne le sobriquet de fordès et je suis vigneron de profession ; je cultive pour mon propre compte environ huit mouées de vigne. C'était donc à tort que M. le Maire avait fait annuler ces bulletins.

Le même soir, j'ai fait la rencontre de ce jeune Nicolas Mangin qui venait d'être proclamé Conseiller municipal, malgré qu'il n'avait pas l'âge voulu. Il me tendit la main, en me disant : je suis votre confrère municipal. Je lui répondis : je ne suis pas content du Maire, il n'a pas bien agi aujourd'hui, c'est un lâche. Ce propos lui fut rapporté immédiatement et aussitôt M. le Maire écrivit au Commissaire Cantonal pour le prier de venir vérifier ce fait et d'en faire son rapport. Dans sa lettre au Commissaire, le Maire m'a traité de Cabaleur.

Monsieur le Préfet, voilà 25 ans que je suis membre du Conseil municipal et que je remplis les fonctions d'adjoint, et, depuis que les nominations sont soumises aux élections, j'ai presque toujours obtenu la totalité des suffrages, encore la dernière fois ; il n'était donc pas nécessaire de cabaler.

M. le Maire et moi nous avons toujours été liés d'amitié, comme deux amis ; nous nous acquittions de nos devoirs municipaux, en nous consultant mutuellement. Pour la première fois, à l'occasion du mariage d'un de mes fils, je me suis aperçu que M. le Maire n'était plus mon ami, quoiqu'il fût le premier invité à la nôce ; pour faire mépris de notre famille, M. le Maire n'a pas rougi de prononcer la formule sacramentelle du mariage revêtu de la plus sale de ses blouses de charrue et sans l'insigne du Magistrat. Sur l'observation de sa demoiselle, pourquoi il ne s'habillait pas plus convenablement, il avait répondu : c'est déjà trop bon pour ces gens. Tout le monde en était saisi ; M. Jacob, Capitaine retraité et chevalier de la Légion d'honneur, qui était un des témoins, avait peine à modérer son indignation. Je ne sache pas lui avoir jamais donné sujet pour m'humilier de la sorte. Depuis, quand il peut me contrarier, il le fait, sans que j'en connaisse les motifs. Je lui porte tout le respect qui lui est dû comme Maire ; je ne critique ni ses actes ni ses actions et je me soumetts rigoureusement à son autorité.

Si donc une plainte vous était portée au sujet du propos de lâche que j'ai proféré dans un moment de vivacité, je vous supplierais, Monsieur le Préfet, de ne pas

vous y arrêter ; vous connaissez maintenant dans quelles circonstances le fait s'est passé, en considérant que les torts que j'ai à reprocher à M. le Maire, peuvent suffisamment effacer le mien.

Je pense que la semaine prochaine j'aurai l'honneur de vous demander une audience pour des intérêts de famille.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monsieur le Préfet,

Votre très dévoué serviteur.

(signature) Jacob adjoint

Chailly 4 août 1855.

(en marge)

*Transmis au Conseil
de Préfecture.*

Metz, le 6 Août 1855

Le Préfet de

la Moselle,

(signature)

Lettre du préfet à l'adjoint 10 août 1855

10 Août 1855

*A M. Jacob adjoint au maire de
Chailly lès Ennery.*

*Monsieur, M le Procureur
Impérial près le Tribunal de 1ere instance de
Metz est saisi d'une plainte contre vous,
pour injures proférées contre M le Maire de
votre commune.*

*Pour ne pas faire aggraver par une
poursuite judiciaire les motifs de desnusion(sic)
qui existent entre vous et M le Maire, je vous
engage à m'adresser votre démission.*

*Dès que je l'aurai reçue j'interviendrai
auprès de M le Procureur Impérial pour
qu'il ne soit donné aucune suite à la
plainte portée contre vous.*

Recevez etc

(signature)

Epilogue 12 août 1855

*Jacob, Nicolas, adjoint
au Maire de Chailly lès Ennery,*

*A Monsieur le Préfet
de la Moselle,*

Monsieur le Préfet,

Etant nommé récemment, et de nouveau adjoint au maire de Chailly les Ennery, j'ai pu, dis-je, de nouveau acquiescer à la nomination Préfectorale, je m'en faisais, du reste, honneur ;

Depuis peu, Monsieur le Préfet, des circonstances légitimes et légales m'empêchent et me donnent l'impossibilité d'exercer davantage lesdites fonctions.

C'est pourquoi je viens purement et simplement, monsieur le Préfet, vous présenter ma démission.

Je vous prie instamment d'accepter cette démission et de pourvoir immédiatement à mon remplacement en qualité d'adjoint tenant néanmoins la qualité de membre du conseil municipal.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon profond respect.

*(signature) Jacob adjoint
Chailly, le 12 Août 1855.*

Michel LECOMTE
Cercle généalogique du Pays messin
21 février 2014